

Date de convocation : 16/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle François Villon, sous la présidence de M. David LAMIRAY, Maire.

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme MASURIER Marie-Claude, M. FLIPO Nicolas, Mme DEMEULLE Jennifer, M. FERNANDES Quentin, Mme AÑO Alex, M. PATIN Cédric, Mme POULAIN Christelle, M. ROBAT Christophe, Mme BREHAM Isabelle, M. LANCHON BREUIL Aurélien, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme PION Estelle, M. LARDANS Thierry, Mme CHABANE Hakima, M. KAÇAR Dilaver, Mme ADAM Stéphanie, M. CHAPLET Benjamin, Mme FERAY Kimbeurlee, M. FLAHAUT Alain, Mme ANDRE Fanny, M. D'ALMEIDA Horacio, M. BOUHMAR Toufir, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : Mme DUPUIS Karine à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme Marie-Chantal LEPRINCE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Alexandra TCHILATCHAVA, conseillère municipale, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Conseil municipal – Election des adjoints au maire

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,
- **Vu** le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs,
- **Vu** les résultats des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026,
- **Vu** la délibération n° 1 du conseil municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection du maire,

- Vu la délibération n° 2 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 9,
- **Considérant** le dépôt préalable par Mme Marie-Claude MASURIER auprès de M. le Maire de la liste des candidats aux fonctions d'adjoints « Ensemble continuons », annexée à la présente délibération,
- **Considérant** le rapport présentation joint à la présente délibération,

**Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret puis au dépouillement,
les résultats sont les suivants,**

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de bulletins | 33 |
| Bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 33 |
| Majorité absolue | 17 |

A obtenu :

- Liste " Ensemble continuons " : 33 voix


Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ci-dessous nommés ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire de la Ville de Maromme.

L'ordre des Adjoints au Maire est fixé comme suit :

| | |
|------------------------------------|---------------------------|
| 1 ^{ère} Adjointe au Maire | Mme Marie-Claude MASURIER |
| 2 ^{ème} Adjoint au Maire | M. Didier HARDY |
| 3 ^{ème} Adjointe au Maire | M. Aïssatou M'BODJ VOISIN |
| 4 ^{ème} Adjoint au Maire | M. Marc ANO |
| 5 ^{ème} Adjointe au Maire | M. Christelle POULAIN |
| 6 ^{ème} Adjoint au Maire | M. Quentin FERNANDES |
| 7 ^{ème} Adjointe au Maire | M. Isabelle BREHAM |
| 8 ^{ème} Adjoint au Maire | M. Christophe ROBAT |
| 9 ^{ème} Adjointe au Maire | M. Alexandra TCHILATCHAVA |

**Suivent les signatures pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Maromme, le 20 mars 2026**

Le secrétaire de séance,



Mme Alexandra TCHILATCHAVA



Le Maire,



M. David LAMIRAY

Accusé de réception en préfecture
076-217604107-20260320-Delib20260303-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Acte certifié exécutoire,
Compte tenu de sa réception en Préfecture de Seine-Maritime, le 23/03/2026
Compte tenu de sa publication sur le site internet de la ville le 23/03/2026